

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 205

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Partenariat Ville de Marseille 2016-2019 - Programme de rénovation des façades en
centre-ville : 2ème répartition de subventions - Année 2017

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
1-24-45**

PRESENTATION

Lors de sa séance du 13 juillet 2016, la Commission Permanente du Conseil Départemental a adopté un nouveau partenariat à hauteur de 100M€ destiné à financer les investissements structurants de la Ville de Marseille sur la période 2016/2019.

Ce partenariat conclu avec la ville concerne les domaines suivants :

- culture (patrimoine et équipements) ;
- éducation (écoles, crèches...) ;
- sport (Marseille Capitale Européenne du Sport 2017) ;
- sécurité (vidéoprotection, police municipale, bataillon de marins-pompiers...) ;
- équipements municipaux (centres sociaux, bâtiments communaux, achat de matériels durables en investissement...) ;
- acquisitions foncières et redynamisation du centre ville.

Afin de favoriser cette redynamisation du centre ville, la Commission Permanente du Conseil Départemental a adopté, lors de sa séance du 31 mars 2017, un rapport définissant le cadre d'intervention concernant le programme de rénovation des façades en centre ville.

Le rayonnement de la ville passe inévitablement par un centre attractif avec des espaces publics accueillants et rénovés.

Depuis décembre 2010, la Ville de Marseille a engagé l'opération « Grand Centre Ville » avec l'aide de la Métropole pour la rénovation des espaces publics et l'appui de la Société Locale d'Équipement et d'Aménagement de l'Aire Marseillaise (SOLEAM) pour la conduite des opérations de restructuration urbaine.

De nombreux objectifs sont liés à cette grande opération de requalification : développer la diversité de l'offre et la qualité résidentielle, créer des surfaces de commerce, d'activités et de services pour renforcer l'attractivité économique, restaurer la chalandise dans un centre-ville apaisé, animé, et convivial, améliorer et créer des équipements de proximité...

Les façades des immeubles participent pleinement de la qualité et de la perception du domaine public. Aussi, il est important d'inciter les propriétaires privés à ravalier les façades de leurs immeubles, en particulier là où la puissance publique investit sur l'espace urbain pour rendre la Ville attractive et compétitive.

Conformément à la loi, les immeubles doivent faire l'objet d'un ravalement tous les 10 ans, notamment sur des axes historiques qui sont une vitrine de la Ville. Une lourde charge que nombre de propriétaires marseillais ne peuvent pas assumer, préférant risquer la sanction et laisser se dégrader leur patrimoine.

C'est pourquoi le Département a souhaité accompagner la ville de Marseille dans cette démarche.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le cadre d'intervention pour l'aide au ravalement des façades ayant donc été fixé par le rapport n°130 du 31 mars 2017 voté par la Commission Permanente du Conseil Départemental, je vous propose pour le présent rapport d'examiner les nouvelles demandes d'aides financières présentées par la Ville au titre de ce programme de rénovation des façades en centre ville.

Cette deuxième répartition correspond aux attributions de subventions votées en conseil municipal lors de la séance du 3 avril 2017.

Sont concernés 18 dossiers réceptionnés par la SOLEAM après le 13 juillet 2016, date du vote du partenariat départemental.

Le taux de subvention accordé aux propriétaires par la Ville a été relevé à hauteur de :

- 50% du montant TTC des travaux de ravalement pour les particuliers ayant fait l'objet d'une mise en demeure de ravalement, si les travaux sont réalisés dans les 18 mois suivant l'injonction ;
- 30 % si les travaux sont réalisés entre le 19^{ème} et le 30^{ème} mois suivant l'injonction.

Le montant total de ces demandes présentées par la ville et figurant en annexes 1 et 2 concerne donc un total de 5 immeubles situés sur le cours Pierre Puget et la rue Saint Ferréol.

Le montant total des subventions pour le ravalement de ces façades accordées par la ville s'élève à 92.219 €

La participation du Département pourrait s'élever à 73.775 € pour cette deuxième répartition soit 80% des subventions accordées par la ville aux propriétaires d'immeubles.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- accorder à la Ville de Marseille un montant total de subventions de 73.775 € au titre d'une deuxième répartition pour l'année 2017, conformément aux détails joints en annexes 1 et 2, sur un montant subventionnable global de 92.219 €
- m'autoriser à signer avec la Ville de Marseille, la convention de partenariat, selon le projet prévu à cet effet.

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose :

- d'imputer cette dépense au chapitre 204 du budget départemental,
- d'approuver le montant d'affectation comme indiqué en annexe 3 du rapport.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL